



**Avis sur les nouveaux statuts de la Fondation de l'AP-HP
Commission Médicale d'Établissement
9 juin 2020**

La Fondation de l'AP-HP pour la Recherche

Créée en 2015 avec le statut de Fondation Hospitalière dont le seul objet est le soutien à la Recherche.

Active à partir de mi-2016, la Fondation a mobilisé 20M€ en 3 ans et demi.

COVID-19 : soutenir aussi les soignants

« Fonds d'Urgence COVID » : de nombreux donateurs souhaitent apporter leur aide aux soignants

La Direction Générale de l'AP-HP donne son accord
Le Conseil d'Administration décide d'ouvrir le champ de la collecte au soutien aux soignants

Les tutelles de la Fondation sont informées

La Fondation a collecté 42 M€ auprès de 44.000 donateurs, dont une part conséquente fléchée vers le soutien aux soignants

Le contexte de la demande d'avis de la CME (1/2)

La loi d'urgence sanitaire du 23/03/2020 élargit l'objet des fondations hospitalières au soutien au Soin

La Fondation de l'AP-HP doit accorder ses statuts avec la loi

Le Conseil d'Administration de la Fondation a approuvé les nouveaux statuts à l'unanimité le 29/05/2020

Le contexte de la demande d'avis de la CME (2/2)

Le Directoire de l'AP-HP s'est prononcé favorablement le 27/05

Les nouveaux statuts seront présentés au Comité technique d'Etablissement le 06/07 pour avis

Le Conseil de Surveillance de l'AP-HP doit approuver les nouveaux statuts avant transmission aux tutelles pour avis

Les nouveaux statuts de la Fondation (1/2)

Le texte reprend le texte initial de la Fondation
« Recherche »

Le nom de la Fondation devient « Fondation de
l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris »

L'objet de la Fondation est étendu au soutien aux
missions de soins de l'AP-HP

Les nouveaux statuts de la Fondation (2/2)

Le Conseil Scientifique de la Fondation est consulté
« sur toute question d'ordre scientifique qui
concerne les missions de la Fondation ».